

Les Auberges de Jeunesse

- Une auberge de jeunesse est une structure d'hébergement économique le plus souvent régie par une association à but non lucratif.
- Elle offre aux usagers pour un prix généralement modique : un hébergement (en chambres collectives), un service de restauration et/ou une cuisine individuelle, des activités culturelles et/ou sportives...
- Les auberges de jeunesse accueillent à la fois des individuels et des groupes (scolaires, étudiants, associations...) et ce sans limite d'âge.
- Les usagers doivent néanmoins être détenteurs d'une carte d'adhérent à une association reconnue par la Fédération Internationale des Auberges de Jeunesse (ex. Fédération Unie des Auberges de Jeunesse ou Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse).

Les Centres Internationaux de Séjour

- Un Centre International de Séjour (CIS) a une double vocation : lieu d'hébergement et de restauration, c'est aussi un lieu culturel.
- Le concept du CIS repose sur les échanges internationaux, la convivialité et la rencontre (mise à disposition de salles de jeux, de petits salons dans les étages etc.).
- Il accueille prioritairement des jeunes et des groupes même s'il s'organise pour accueillir différents types de clientèle.

Sources : UNAT (Les hébergements touristiques pour jeunes) www.unat.asso.fr
FNCDT (Glossaire des hébergements touristiques) www.fncdt.net

Le Classement

Il n'existe pas de démarche de qualité homogène pour l'ensemble de ces structures.

Néanmoins la FUAJ, à laquelle une grande partie des auberges de jeunesse sont affiliées, a mis en place son propre classement ([la classification en sapins](#)) ainsi qu'une démarche de labellisation ([Hi-qualité](#)).

De même, la majorité des Centres Internationaux de Séjour sont membres du réseau « [ethic étapes](#) » qui dispose d'une charte de qualité.

La Réglementation

La loi applicable est celle régissant les établissements recevant du public. Néanmoins, compte tenu du type de public accueilli, ces structures doivent posséder un double agrément :

- accueil de jeunes, décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- accueil de scolaires, décerné par le Ministère de l'Education Nationale

Certains de ces centres étant des organisateurs de séjours, ils disposent également parfois d'un agrément tourisme.

« Ethic étapes » propose un accompagnement dans la création de structures de type « centres international de séjour » ([+ d'infos](#)).

Bon à savoir

La Région Alsace a mis en place un dispositif d'aide à la construction et à la réhabilitation de centres d'hébergement associatifs. [En savoir plus sur ce dispositif.](#)

Contacts et liens utiles



Agence de tourisme Associatif
Maison des Associations
1a place des Orphelins
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 24 03 09
<http://www.aja.asso.fr>

Union nationale des associations de
tourisme et de plein air (UNAT)
8, rue César Franck
75015 PARIS
Tél : 01 47 83 21 73
<http://www.unat.asso.fr>